

Communiqué du collectif romeurope de l'agglomération nantaise, le 10 octobre 2012

Le vendredi 5 octobre, le collectif romeurope de l'agglomération nantaise a rencontré le préfet de LA, chargé localement de la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. En évoquant le contenu de la circulaire et son application à venir, le préfet a présenté de manière longue et détaillée l'argumentaire relatif aux expulsions (« il n'y a aucun moratoire ou suspension des expulsions en LA ») et celui relatif aux étrangers citoyens européens ne pouvant être autonomes et ayant comme unique perspective le retour en Roumanie, dans des termes et une densité que la circulaire ne contient pas. Le dispositif d'application a été évoqué de manière très succincte : il se met à peine en place et semble à la recherche de ses outils, pourtant longuement détaillés dans la circulaire.

Nous comprenons que, pour l'instant, le nouveau cadre induit par la circulaire et mis en place en Loire-Atlantique est que chaque demande de recours à la force publique dans le cadre d'une expulsion judiciaire entrainera un diagnostic individuel des habitants de ces terrains illégaux. *Actarom* et *Une famille, un toit* sont les opérateurs choisis par la Préfecture pour ces diagnostics.

Le contenu de ces diagnostics (trois vont démarrer prochainement, un à Rezé, deux à Nantes) reste flou : proximité à l'emploi, scolarité des enfants, maîtrise du français, etc. – sans plus de précisions

La suite à donner à ces diagnostics reste peu transparente : insertion vers le logement ou renvoi en Roumanie.

De même, dans une expulsion sans recours à la force publique, les familles auront-elles « droit » à une évaluation en vue d'une insertion ?

Le préfet reçoit la semaine prochaine une dizaine de maires des communes où se trouvent des terrains illégaux.

Une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques serait envisagée.

Nous relevons une forte distorsion entre le contenu de la circulaire ([note-technique-romeurope-nantes-rencontre-prefet-05102012](#)) et la présentation qui nous en a été faite.

Cette distorsion nous inquiète : si la circulaire interministérielle est le produit d'une négociation difficile et arbitrée par le premier ministre, il n'est pas admissible, que localement, cet équilibre soit annulé au profit de

certaines des positions (expulsion, retour en Roumanie) ou de la simple reproduction des mêmes paroles et des mêmes décisions.

Si, dans les mois qui viennent, l'application de la circulaire ne produit aucun changement dans la problématique locale et l'amélioration du lien social, c'est qu'elle ne sert à rien et n'est qu'un habillage médiatique.

Nous attirons l'attention sur la bonne application de la circulaire, qui est une rupture avec des pratiques précédentes.

Les diagnostics doivent être liés aux acteurs locaux, mairies en premier lieu, et engagés dans la perspective de l'insertion des habitants.

Un même élu ne peut reprocher à des habitants précaires les conséquences sociales des expulsions, de la désinsertion et de la précarité qu'il a lui-même organisées pendant des années.

La population immigrée roumaine de culture rom doit être considérée comme une population ordinaire, précaire mais ordinaire, qui s'inscrit dans l'histoire ordinaire des migrations en France.

Le comportement inadmissible de certains élus aboutit au contraire à produire une exceptionnalité rom et une catégorie problématique d'habitants.

romeurope.nantes@gmail.com